



Contrat de saillie - saison 2020

laloubet de Florys SL

Monte en main

L'éleveur

Nom –

Adresse –

Tel – Email –

Réserve pour la saison de monte 2020 et pour la jument

..... N° Sire :

Une saillie de l'étalon laloubet de Florys SL en monte en main avec un paiement au poulain vivant 2021.

L'éleveur s'engage à régler le Syndicat Linaro, par chèque à l'ordre de celui-ci de :

0 + 330 € TTC (300 € HT) encaissables au poulain vivant 2021

Il s'engage également à régler les frais techniques directement à

**Laëtitia Morel - Elevage de la Scye - La Helleterie - 50260 LE VRETOT
06 18 15 55 11 - morel.f50@gmail.com**

- Le chèque du solde devra obligatoirement être joint au contrat. Dans le cas contraire, la carte de saillie ne sera pas délivrée à l'inséminateur.
- Le contrat accompagné du règlement doit impérativement être envoyé ou remis, signé, à l'étalonnier mentionné ci-dessus. Tout contrat envoyé directement au Syndicat Linaro ne sera pas pris en compte.
- La déclaration de naissance du poulain 2021 sera envoyée à l'éleveur lorsque celui-ci informera sous 48h le SL de la naissance de son poulain et contre encaissement du solde.
- Le SL ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'éleveur ne respecte pas les conditions et délais indiqués ci-dessus.

Fait à Le / /

*(L'éleveur conserve un exemplaire du contrat tenant lieu de facture,
aucun autre duplicata ou facture ne sera délivré)*

Signature de L'Eleveur

L'Etalonnier

Jean-Marc Lefèvre
pour le Syndicat Linaro